

Délibération n°2025-06-17-07-CA

Relative au bilan de l'utilisation de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus pour l'année 2024

Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,

En sa séance du 17 juin 2025, sous la présidence de M. Eric BERTON,
Président de l'Université,

- Vu** le Code de l'éducation,
Vu le décret N°2019-205 du 19 mars 2019, relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC),
Vu les statuts d'Aix Marseille Université,
Vu l'avis favorable n° 2025/03/20-02-CFVU de la commission de la formation et la vie universitaire du 20 mars 2025,

Considérant que la programmation des actions financées par le produit de la CVEC est votée chaque année par le Conseil d'administration,

Après en avoir délibéré,

Article unique :

APPROUVE le bilan de l'utilisation des crédits de la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) pour l'année 2024, tel que décrit en annexe.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18 membres présents et représentés

Présents et représentés : 17 membres présents et 14 membres représentés

Fait à Marseille, le 17 juin 2025,

Le Président d'Aix Marseille Université,



Eric BERTON

Publiée le : **24 JUIN 2025**

Transmise au Recteur de la région académique le : **24 JUIN 2025**